

Surrendetement suite au passage de démarcheurs de la société yyyyyy

Par Yannocho, le 06/02/2019 à 21:30

Bonjour,

Ma mère a été victime d'une arnaque de la défunte (et céléberrissime) société yyyyyy. Il y a 9 ans de cela, des VRP lui ont fait signer des crédits pour une valeur totale de près de 25 000 €.

Voilà l'histoire :

Prospectant de maison en maison, à la recherche de personnes vulnérables, ces escrocs se sont un jour présentés au domicile de ma mère. Ces "experts" en isolation thermique, après avoir posé leurs paluches sur les murs de la maison, on décrété que celle-ci était mal isolée (murs de parpaing de 40 cm + couche de polystyrène de 10 cm avant le placo intérieur...), et qu'il fallait absolument l'équiper d'un bardage. Ils lui ont expliqué les gains phénoménaux d'énergie qu'elle allait faire et qu'elle pouvait prétendre à des crédits d'impôts. Bref, le baratin habituel des voleurs de yyyyyy, qui a valu à certains d'entre eux de faire de la prison ferme. Il va sans dire qu'il n'y a pas eu le moindre gain d'énergie pas plus que le moindre crédit d'impôt... Au sujet de ces fameux crédits d'impôts, ma mère, n'obtenant rien, avait recontacté yyyyyy pour leur demander des explications. Suite à cela, le VRP est revenu chez ma mère et est reparti avec le contrat prétendant qu'il allait s'occuper de tout ça... Depuis, elle n'a jamais revu le contrat en question ni les vendeurs, du coup nous ne connaissons pas leurs noms.

Mais, manifestement xxxxxx est bien au courant de la vente, comme vous vous en doutez, ils sont donc forcément en possession d'un exemplaire du contrat perdu... Ma mère, bientôt âgée de 75 ans, est victime d'un véritable harcèlement de la part des usuriers de xxxxxx depuis un an. La pauvre ne sait plus où elle en est ni à quel recours elle peut prétendre. J'ai appelé xxxxxx et me suis passablement énervé auprès de ces @*"#& aux méthodes proches de celles de la mafia (harcèlement, menaces d'huissier, etc...), j'exagère à peine. Ils ont le toupet de raconter que ma mère a signé les contrats en parfaite connaissance de cause, car à 67 ans on connaît la loi par cœur et on sait très bien ce que l'on fait, que la plupart des commerciaux de yyyyyy étaient très honnêtes et que seules quelques rares pommes pourries isolées sont à l'origine de leur réputation (je rappelle quand même que le PDG en personne a été condamné...) Idem pour l'étude d'huissiers, vers qui xxxxxx m'a demandé de me retourner. Ils refusent de nous transmettre des copies des contrats signés avec yyyyyy et m'ont même prétendu ne pas savoir qu'il s'agit de yyyyyy à l'origine... Ils sont maîtres dans "l'art" d'embrouiller les interlocuteurs et me prennent manifestement pour un débile. Ils me répondent un peu dans le genre "*L'usu-fruit de votre cote-part entière à diviser*", réplique d'un célèbre film et je ne garantis pas que si je l'avais eue en face de moi, elle n'aurait pas subi le même traitement que le notaire.

Mais ce n'est pas tout, il est tout de même notable que, depuis la mort de mon père en 1996, mon frère et moi possédons chacun 25% de cette maison ! Bien évidemment, en aucun cas nous n'avons été mis au courant de quoi que ce soit, nous n'avons jamais vu le moindre contrat. Du coup, nous n'avons jamais eu la possibilité de faire valoir un quelconque droit de rétractation, pourtant obligatoire il me semble...

Nous avons été mis devant le fait accompli, un beau jour 2 cotés de la maison étaient pourvus d'un "sublime" bardage de PVC, aussi laid qu'inutile. Nous ne nous sommes pas inquiétés outre mesure, car nous n'avons pas estimé le prix de ces bouts de plastoque à plus de 3000 €, que ma mère aurait financé par un prêt à la consommation dans sa banque habituelle. Seulement voilà, le prix de cette hideuse monstruosité de plastique est de 18 309 € !!!! (il s'agit là, bien entendu, du prix yyyyyy...) et pour financer cette abomination, ils ont fait signer à ma mère un prêt xxxxxx au taux ahurissant de 8.9%. Il y a également un 2e prêt de 4710 € et celui-là est à 9.9%, pour des fenêtres, qu'il était inutile de remplacer. Je signale au passage que ma mère n'a pas fait d'études et ne sait pas calculer un pourcentage...

Il est clair que cette histoire va se terminer au tribunal. Par contre, n'ayant aucune connaissance en droit ou autre, je n'ai aucune idée de la façon dont il faut s'y prendre. Toutes les aides et suggestions sont les bienvenues !

Désolé si ce que j'écris est un peu confus, mais je suis passablement énervé par tant de malhonnêteté et de mauvaise fois.

Cordialement,

Par **pragma**, le **06/02/2019** à **21:55**

Bonjour

Je n'ai pas modéré votre post bien qu'il contienne un nom de société, cette affaire étant très connue.

Il y a arnaque pour les travaux, mais il faut aussi travailler le contrat de prêt ;

-A-t-il été établi dans les règles déontologiques?

-Délai de réflexion légal?

-Signatures aux bonnes dates?

-Capacité financière de l'emprunteur ?

-Capacité juridique, état de santé ?

Je suis étonné que vous n'évoquiez pas la présence d'un avocat pour la défense des intérêts de votre mère.

Il en faut un compte tenu des jugements déjà prononcés.

Un lien parmi beaucoup.

https://actu.fr/normandie/argentan_61006/normandie-vrp-huis-clos-sept-demarcheurs-domicile-condamnes-escroquerie-26-victimes_829855.html

Par **Yannoch**, le **06/02/2019** à **23:02**

Merci de votre réponse.

En quel type de droit doit être spécialisé l'avocat ?

Nous n'avons malheureusement plus le contrat de prêt, en tout cas le contrat pour la somme de 18 309 €. Le vendeur est venu le reprendre, pour "s'occuper" des fameux crédits d'impôts... Nous n'en avons plus jamais entendu parler, ni de lui, ni du contrat. xxxxxx en possède une copie, mais ils refusent de nous le transmettre. Existe-t'il une loi les obligeant à le faire ? Et si un avocat le leur demande ?

Cdt,

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...